

Sujet : [INTERNET] Réponse PC 046 238 22 S0002

De : > Philippe.FAUREL (par Internet) <Philippe.FAUREL@sdis46.fr>

Date : 04/07/2022 à 10:14

Pour : "estelle.labour@lot.gouv.fr" <estelle.labour@lot.gouv.fr>

Madame Estelle LABOUR,

Vous avez transmis au SDIS par mail, le dossier cité en objet.

Le projet prévoit la construction d'un parc photovoltaïque au sol de 21,5 hectares sise « Causse de Dongay » sur la commune de RIGNAC.

- Au regard du dossier :

1. l'accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours est correctement assurée.
2. la défense incendie est correctement réalisée par les 2 réserves incendies de 60m³ chacune.

Le SDIS n'a donc pas de remarques à formuler sur ce dossier.

Vous trouverez en pièce jointe les recommandations du SDIS pour les installations de panneaux photovoltaïques au sol.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Cordialement.

Lieutenant Philippe FAUREL

DECI et Manifestations

Service Préparation Opérationnelle

Groupement des Services Opérationnels

SDIS du LOT – 194 rue Hautesserre

BP60102 – 46002 CAHORS CEDEX 9

Tél: 05.65.23.49.87 – 07.64.88.23.01

Courriel: philippe.faurel@sdis46.fr

Site Internet : <https://www.pompiersdulot.fr>

Re

Adoptez l'éco-attitude ! N'imprimez cet email que si c'est nécessaire.

— Pièces jointes : —

Recommandations PPV au sol.pdf

120 Ko